

LOIRE ATLANTIQUE **les** **nouvelles**

Hebdomadaire départemental du Parti Communiste Français - Numéro 258 - 3 FÉVRIER 1983 - Prix 1 F.

LES CHEFS DE FILE DU PCF DANS LES LISTES D'UNION POUR LES VILLES DE PLUS DE 9000 HABITANTS

Nous débutons cette semaine la présentation des chefs de file des candidats communistes sur les listes d'union pour les villes de plus de 9000 habitants.

NANTES



**Michel
MOREAU**

45 ans - Ajusteur
Maire-adjoint
et conseiller général

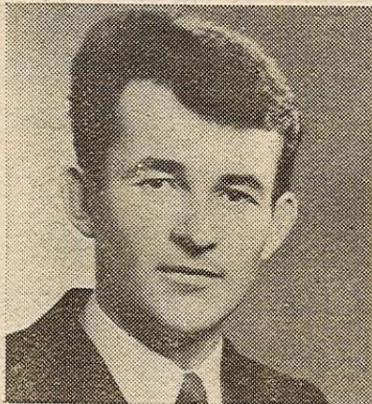
SAINT-NAZAIRE



**Jean
PERRAUDEAU**

47 ans - Ajusteur
Maire-adjoint

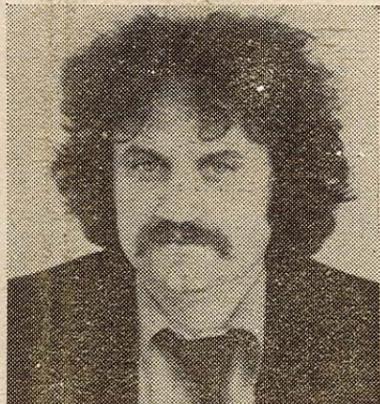
SAINT-HERBLAIN



**Christian
NEVEU**

43 ans - Cadre moyen P.T.T.

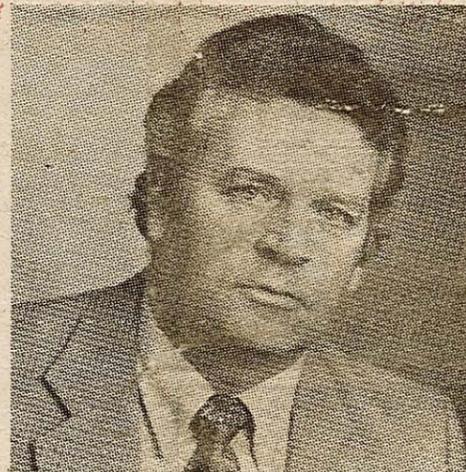
REZÉ



**Claude
CONSTANT**

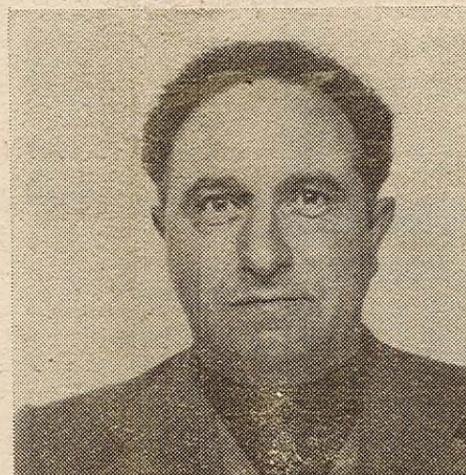
35 ans - Technicien P.T.T.

LES MAIRES COMMUNISTES SORTANTS CONDUIRONT DES LISTES D'UNION A TRIGNAC ET A MONTOIR



TRIGNAC: J.-Louis LE CORRE

46 ans - Ajusteur à la S.N.I.A.S. - Maire de Trignac



MONTOIR: Hubert BOUYER

52 ans - Pointage aux Chantiers de l'Atlantique
Maire de Montoir

RETOUR
À L'ENVOYEUR

"5 HEURES POUR L'ÉCOLE"

un débat pluraliste, une constatation unanime :

Il faut construire une école nouvelle, attrayante, efficace

Samedi à St-Herblain, près de cent cinquante personnes, dont des représentants de nombreuses organisations et associations, avaient répondu à l'invitation du Parti communiste, de débattre de l'école. Christian Neveu, chef de file des candidats communistes aux élections municipales de Saint-Herblain, donnait le coup d'envoi de ces « 5 heures pour

l'école ». Il saluait la présence de Michel Moreau, conseiller général, Paul Le Guilloux, maire-adjoint de Nantes, Denise Fraix, maire-adjointe de Saint-Nazaire, Maurice Rocher, secrétaire fédéral.

Patrick Coubejaugé, dans l'introduction au débat, situait ces « 5 heures » dans le prolongement des assises nationales tenues en octobre dernier à

Nanterre. Autant d'initiatives qui illustrent la double volonté du Parti communiste : provoquer un large échange public d'opinions et de propositions, autour de l'école ; mobiliser tous ceux qui sont résolus à élever notre système éducatif au niveau des exigences de notre époque.

(suite page 8)

Assemblée des candidats communistes
membres du C.F., des secrétariats de sections et des secrétaires de cellules de Nantes.

LUNDI 7 FÉVRIER - 20 h 30

Salle de la MANU (ancienne Manufacture des Tabacs)
Boulevard Stalingrad, à NANTES

sous la présidence de Maurice ROCHER, secrétaire fédéral, avec la participation de Michel MOREAU, président de l'ADECRA, et Claude POPPEREN, membre du Bureau politique du P.C.F.

Cinéma "Les Club"

76, AVENUE DE LA REPUBLIQUE SAINT-NAZAIRE TEL. 22.53.41

Tous les jours, 2 matinées, 2 soirées
Tarif réduit jeudi et lundi pour tous

LE RUFFIAN
13 h 50, 16 h 15
19 h 50, 22 h 15

LE PRIX DU DANGER
(int. - 13 ans)
14 h, 16 h 20, 20 h
22 h 20

Le retour des bidasses en folie
14 h 05, 16 h 25
20 h 05, 22 h 25

PIRANHA 2
LES TUEURS VOLANTS
(int. - 13 ans)
jusqu'à dimanche :
14 h 05, 16 h 25
20 h 05, 22 h 25

AVEC LES COMPLIMENTS DE L'AUTEUR
(VO)
lundi, mardi, 14 h
16 h 20, 20 h, 22 h 20

LES KORRIGANS

8, avenue de la République
ST-NAZAIRE
Tél. 22.44.79

Le battant

L'ÉTÉ DE NOS 15 ANS

UN CHIEN DANS UN JEU DE QUILLES

MAD MAX
version intégrale
(int. - 18 ans)

ANTONIETA

APOLLO 5 SALLES 5 FILMS

LE RETOUR DES BIDASSES EN FOLIE

LE PRIX DU DANGER
(int. - 13 ans)

L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE

LES GUERRIERS DU BRONX

OFFICIER et GENTLEMAN

CIRQUE JEAN RICHARD

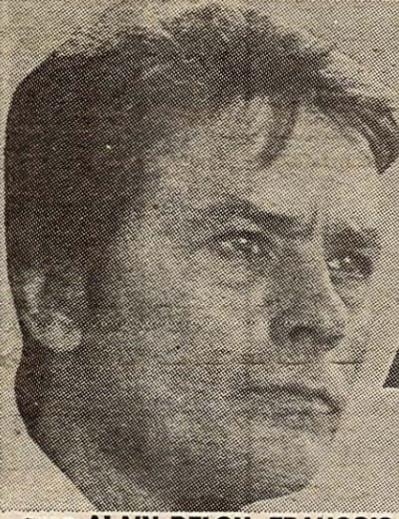
Surprenant! Étonnant!
Hilarant! NANTES - Champ de Mars

Judi	10 février	20 h 45
Vendredi	11	20 h 45
Samedi	12	15 h et 20 h 45
Dimanche	13	14 h 30 et 17 h 30
Lundi	14	19 h
Mardi	15	20 h 45
Mercredi	16	15 h et 20 h 45
Judi	17	19 h
Vendredi	18	20 h 45
Samedi	19	15 h et 20 h 45
Dimanche	20	14 h 30 et 17 h 30

LOCATION : Comité des Fêtes Centre Neptune
son célèbre ZOO itinérant

à NANTES **COLISEE GAUMONT** à SAINT-NAZAIRE **Les KORRIGANS**

UN FILM D'ALAIN DELON



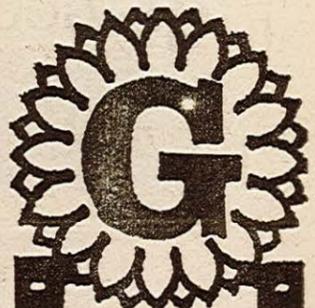
LE BATTANT

avec ALAIN DELON, FRANÇOIS PERRIER, PIERRE MONDY, ANNE PARILLAUD

LE CIRQUE JEAN RICHARD VU PAR... AXEL

Un grand barissement se fait entendre au fond de la ménagerie : c'est Axel, la pensionnaire fétiche du Cirque Jean Richard. Ce barissement veut dire : bonjour ! nous explique le soigneur.

(Suite page 6)



place du commerce
48.29.95

Le battant

Le Ruffian

LES DIEUX SONT TOMBES SUR LA TETE

UN CHIEN DANS UN JEU DE QUILLES

La Balance

LA BOUM II

A L'AFFICHE A NANTES

APOLLO

- 1 - 13 h 45, 15 h 50, 17 h 55, 20 h, 22 h 05, plus sam., 0 h 15 : **LE RETOUR DES BIDASSES EN FOLIE.**
- 2 - 14 h 15, 16 h 55, 18 h 05, 20 h 15, 22 h 15, plus sam., 0 h 30 : **LE PRIX DU DANGER.**
- 3 - 14 h, 16 h 05, 18 h 10, 20 h 15, 22 h 20, plus sam., 0 h 20 : **L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE.**
- 4 - 13 h 50, 15 h 55, 18 h 20, 20 h 05, 22 h 15, plus sam., 0 h 15 : **LES GUERRIERS DE BRONX.**
- 5 - 14 h 30, 17 h, 19 h 30, 22 h, plus sam., 0 h 30 : **OFFICIER ET GENTLEMAN.**

COLISEE (14 h 15, 20 h 15, 22 h 15, plus dim., 16 h 30)

- 1 - **DANTON.**
- 2 - **MAD MAX 1** (version intégrale).
- 3 - **LE BATTANT.**

CONCORDE (premier film, 19 h 45, dim., 14 h. Deuxième film, 22 h 45, plus dim., 16 h)

- 1 - **LE GRAPHIQUE DE BOSTOK**, plus **MIDNIGHT EXPRESS.**

HORAIRE "LES KORRIGANS"

Salle 1 : jeudi vendredi, lundi, mardi, 14 h 15, 20 h, 22 h 30, sam., dim., 14 h, 16 h 30, 20 h, 22 h 30.

Salle 2 : jeudi, vendredi, lundi, mardi, 14 h 15, 20 h 10, 22 h 20, sam., dim., 14 h 05, 16 h 10, 18 h 15, 20 h 20, 22 h 25.

Salle 3 : jeudi, 14 h 15, 20 h 05, vendredi, lundi, mardi, 14 h 15, 20 h 05, 22 h 20, sam., dim., 13 h 55, 16 h 10, 18 h 25, 20 h 10, 22 h 25.

Salle 4 : jeudi, 14 h 15, 22 h 20, vendredi, lundi, mardi, 14 h 25, 20 h 20, 22 h 25, sam., dim., 14 h 05, 16 h 10, 18 h 15, 20 h 20, 22 h 25 (jeudi, 20 h 30 : « LES NOCES DE SHIRIN » - collectif « Femmes Saint-Nazaire »).

Salle 5 : jeudi, vendredi, lundi, mardi, 14 h 15, 20 h 15, 22 h 20, sam., dim., 14 h 10, 16 h 15, 18 h 20, 20 h 25, 22 h 30.

- 2 - **HOTEL DES AMERIQUES**, plus **PHANTOM OF THE PARADISE.**
- 3 - **LA VALLEE**, plus **UN TRAMWAY NOMME DESIR.**
- 4 - **COUP DE TORCHON**, plus **DIVA.**

GAUMONT

- 1 - 13 h 50, 16 h 30, 19 h 35, 22 h 15 : **LE BATTANT.**
- 2 - 14 h, 16 h 30, 19 h 45, 22 h 15 : **LE RUFFIAN.**
- 3 - 14 h 10, 16 h 30, 19 h 55, 22 h 15 : **LES DIEUX SONT TOMBES SUR LA TETE.**
- 4 - 14 h 05, 16 h, 20 h 20, 22 h 15, plus dim., 18 h : **UN CHIEN DANS UN JEU DE QUILLES.**
- 5 - 14 h 10, 16 h 30, 19 h 55, 22 h 15 : **LA BALANCE.**
- 6 - 14 h 15, 16 h 30, 20 h, 22 h 25 : **LA BOUM II.**

KATORZA (14 h 15, 20 h 15, 22 h 15, plus dim., 16 h 30)

- 1 - **LE RUFFIAN.**
- 2 - **L'OEIL DU TIGRE.**
- 3 - **ANTONIETA.**
- 4 - **VICTOR-VICTORIA.**
- 5 - mercredi, jeudi, vendredi : **LA VENGEANCE EST A MOI.** Sam., dim., lundi, mardi : **GILDA.**
- 6 - **UN CHIEN DANS UN JEU DE QUILLES.**

RACINE (14 h 15, 19 h 45, 21 h 45, plus dim., 16 h 15)

- 1 - **DINER.**
- 2 - **TRAVAIL AU NOIR.**

VERSAILLES (premier film, 19 h 45, plus dim., 14 h. Deuxième film, 21 h 45, plus dim., 16 h)

- 1 - **VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOUS**, plus **MACADAM COWBOY.**
- 2 - **PROVIDENCE**, plus **HOTEL DU NORD.**

OLYMPIA (14 h 15, 20 h 15, 22 h 15, plus dim., 16 h 30)
E.T. (dolby-stéréo).

LES FILMS DE LA SEMAINE

● **LE BATTANT.** — Film d'Alain Delon, avec Alain Delon, François Périer, Pierre Mondy, Anne Parillaud, Marie-Christine Descouard, Andréa Ferréol, Michel Beaune.

● **LE RETOUR DES BIDASSES EN FOLIE.** — Film de Michel Vocoret, avec Les Charlots, Luis Rego, Jacques Jouanneau, Michèle Rey, Marianne Loyen, Paulette Dubost, Roger Carel.

● **L'ÉTÉ DE NOS 15 ANS.** — Film de Marcel Julien, avec Michel Sardou, Cyrielle Claire, Elisa Servier.

● **ANTONIETA.** — Film franco-mexicain de Carlos Saura, avec Isabelle Adjani, Hanna Schygulla.

● **GILDA** (1946). — Film de Charles Vidor, avec Rita Hayworth, Glenn Ford.

● **L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE.** — Film de Robert Stevenson, avec Donald Dinden, David Hartman, Jacques Marin, Mako.

● **DINER.** — Film de Barry Levinson, avec Steve Guttenberg, Daniel Stern, Mickey Rourke.

● **LA VENGEANCE EST A MOI.** — Film japonais de Shohei Imamura, avec Ken Ogata, Rentaro Mikuni, Chôchô Miyako, Mitsuko Baisho.

● **UN CHIEN DANS UN JEU DE QUILLES.** — Film de Bernard Guillou, avec Pierre Richard, Jean Carmet, Julien Guiomar, Sylvie Joly, Béatrice Camurat, Danielle Minnazzoli, Héliène Surgère.

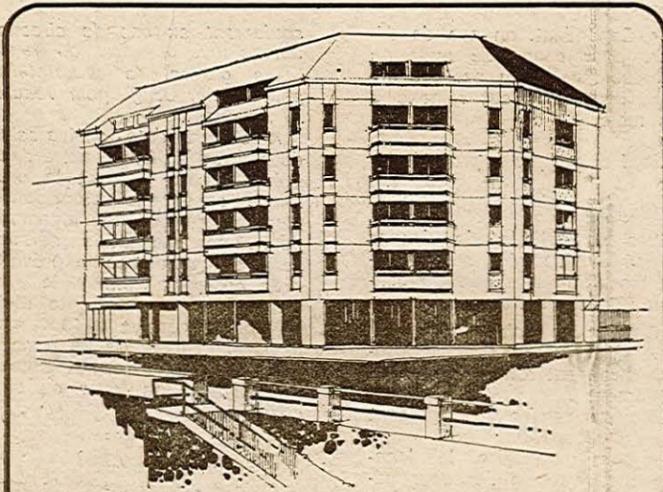
● **OFFICIER ET GENTLEMAN.** — Film américain de Taylor Hackford, avec Richard Gere, Debra Winger, David Keith, Louis Gossett Jr.

● **L'OEIL DU TIGRE.** — Film de Sylvester Stallone, avec Sylvester Stallone, Talia Shire, Burt Young, Carl Weathers, Burgess Meredith.

● **LE PRIX DU DANGER.** — Film d'Yves Boisset, avec Gérard Lanvin, Michel Piccoli, Marie-France Pisier, Bruno Cremer, Andréa Ferréol.

● **LE RUFFIAN.** — Film de José Giovanni, avec Lino Ventura, Bernard Giraud, Claudia Cardinale, Béatrix Van Til, Pierre Frag.

● **PIRANHA 2, LES TUEURS VOLANTS.** — Film de James Cameron, avec Tricia O'Neil, Steve Marachuk et Lance Henriksen.



- LE MARCHÉ LOCATIF NANTAIS EST DEMANDEUR
- LES LOYERS DES APPARTEMENTS NEUFS SONT LIBRES

INVESTISSEZ DANS UN IMMEUBLE MODERNE, PROCHE DU CENTRE, FAÇADE SUD SUR LA LOIRE

« ARIES », 61, quai Magellan, NANTES

Studios T2, T3, T4 - Appartement témoin visible les lundis, mercredis et samedis de 14 h à 19 h

Tél. 89-09-60

Réalisation

S.A. GOUGUENHEIM FILS
12 rue du Calvaire. 44000 NANTES. Tél. (40) 48.53.68

Procéder sans retard à un profond changement dans la politique de l'habitat

Les communistes sont bien décidés à se saisir de toutes les possibilités pour changer et obtenir toutes les améliorations possibles pour la vie des habitants.

Cette période que nous vivons pose une série de questions complexes : car les problèmes de la vie quotidienne, les conséquences de la politique, menée durant vingt-trois ans par la droite, n'ont pas disparu au lendemain du 10 mai ; l'ampleur de la crise et la gravité de la situation laissée par les gouvernements précédents, expliquent pour une part importante, l'existence et l'acuité de ces problèmes, auxquels sont confrontés les habitants de nos communes, nos élus qui s'en font les porteurs.

Cette situation n'est pas exempte de difficultés qui peuvent expliquer des lenteurs, des hésitations, voire des contradictions ; comment les mesures prises par le gouvernement sont-elles ressenties par les travailleurs et leurs familles, face à l'urgence des besoins, et compte tenu de l'impatience légitime manifestée par les travailleurs de voir se concrétiser le changement espéré ? C'est une question.

Comment ne pas constater les lenteurs de certaines modifications, les obstacles mis par

la droite et le patronat à la réalisation de la politique nouvelle ?

DES PREMIERES MESURES

Des mesures immédiates ont été prises pour débloquer une situation intenable :

- l'augmentation du S.M.I.G.,
- l'augmentation de 50 % des aides aux familles (A.L. - A.P.L.),
- la programmation de 50 000 logements supplémentaires en 1981,
- une légère majoration des crédits pour la construction de logements en 1982,
- la suppression du reversement au Fond national de l'Habitat,
- la limitation des hausses de loyers,
- l'abrogation de l'obligation de conventionnement pour percevoir les aides spécifiques de la région et contracter des emprunts auprès des caisses d'épargne,
- la loi de décentralisation transmettant aux communes des compétences en matière d'habitat ; par exemple, l'attribution des logements en concertation avec les maires est une des recommandations formulées par le premier ministre.

Nous avons considéré ces

premières mesures comme positives, et nos parlementaires ont soutenu ces propositions, même si à notre avis, des mesures plus poussées s'imposaient et avaient été annoncées lors de la campagne électorale, par le Président de la République. Nous soutenons les engagements pris alors.

Nous appuyant sur ces premiers acquis, nous demandons l'application du programme ratifié le 10 mai et des mesures annoncées.

C'est le cas notamment « du lancement d'un grand programme de travaux sur l'habitat ancien permettant à l'ensemble des logements H.L.M. d'être réhabilités en dix ans, sans obligation de conventionnement ».

Nous continuons à penser que cette mesure considérée alors comme immédiate et concrète, constituant un des éléments de la relance et envisageant la création dans un premier temps de 200 000 emplois dans le secteur du bâtiment, demeure une priorité, car elle s'inscrit parfaitement et, dans la guerre déclarée au chômage, et dans l'esprit de la loi annonçant la décentralisation en mettant fin à la démarche centralisatrice dans le domaine de l'habitat.

(suite page 5)

Les prêts à la construction

Voici les principaux prêts à la construction, auxquels peuvent prétendre sous certaines conditions tous candidats à l'accession à la propriété.

LES PRETS AIDES A L'ACCESSION A LA PROPRIETE (P.A.P.)

Ces prêts, distribués par le Crédit Foncier de France et certaines banques nationalisées, constituent le financement le plus utilisé par les Français qui désirent devenir propriétaires de leur résidence principale. En contrepartie d'une aide importante de l'Etat (taux actuariel moyen sur vingt ans : 11,57 % depuis le début de l'année), les bénéficiaires de ces prêts ne doivent pas dépasser certains plafonds de ressources. Les logements doivent respecter des normes minimales de qualité et de confort. L'aide personnalisée au logement (A.P.L.) peut alléger les charges de remboursement de ce type de prêt auquel peuvent s'ajouter des prêts complémentaires.

LES PRETS CONVENTIONNES

Ces prêts sont disponibles dans presque toutes les banques et Caisses d'épargne. Ils peuvent représenter jusqu'à 80 % du prix de vente du logement dès lors que celui-ci ne dépasse pas 8 000 F/m² en région parisienne, 6 600 F/m² dans les agglomérations de 100 000 habitants et 6 400 F/m² pour le reste du territoire. Ils financent essentiellement l'accession à la propriété et peuvent financer, dans certains cas, la construction locative. Les taux maxima sont fixés trimestriellement par avis du

(suite page 5)

Pour construire sans douleur.



Chacun sait que faire construire une maison est souvent la cause de « tracasseries » et de maux de tête !

Les Pavillons de l'Atlantique, 1^{er} constructeur régional, font tout depuis de nombreuses années pour rendre facile et sans douleur l'accession à la propriété.

Remède n°1 : Une gamme de plus de 50 maisons.

Dans la gamme des Pavillons de l'Atlantique, chacun doit pouvoir trouver la maison qui convient à ses goûts et à son budget, classique ou contemporaine, style Sud ou Nord Loire. Quel que soit votre choix, elle sera forcément construite en matériaux traditionnels. Voilà déjà un premier soulagement.

Remède n°2 : Plus de 1000 terrains à vous proposer

Pour tous ceux qui n'ont pas la chance d'en posséder un, les Pavillons de l'Atlantique ont acquis plus de 1000 terrains en Loire-Atlantique, sélectionnés en fonction de leur emplacement.

Trouver une bonne situation pour sa famille... voilà un second soulagement !

Remède n°3 : L'aide gratuite aux remboursements

Ce n'est pas un prêt d'Etat, mais une formule mise au point par les Pavillons de l'Atlantique : Par contrat, les Pavillons de l'Atlantique s'engagent à vous payer gratuitement une partie de vos mensualités pendant les 4 premières années. Un

constructeur qui vous aide financièrement... voilà un troisième soulagement.

Remède n°4 : De sérieuses garanties.

Peu de constructeurs offrent autant de garanties que les Pavillons de l'Atlantique :

- garantie des prix à la signature du contrat VEFA,
- garantie des délais
- garanties biennale et décennale sur la construction.
- garanties bancaires de remboursement et de bonne fin de travaux.

La sécurité en plus... voilà un 4^{ème} soulagement.

Bon pour une information.

Renseignez vous sans engagement en retournant ce bon :

Nom
Adresse
Téléphone
Désire recevoir votre documentation complète,
Je possède un terrain à
Je cherche un terrain à

« LES PAVILLONS DE L'ATLANTIQUE »
B.P. n° 5 - 44260 MALVILLE
Tél. (40) 89.92.44

Les Pavillons de l'Atlantique

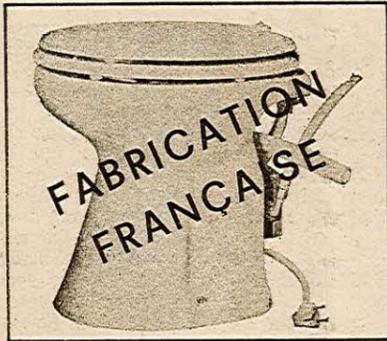
Centre d'exposition

Route de Vannes, Le Lièvreau 44260 MALVILLE
Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 19h
Dimanche de 14h 30 à 18h 30

La sécurité en plus.

TSW 1000 DE TURBO-SANIT SUPER W.C. ANTI-PANNE

Fonctionnement satisfaisant garanti ou
REMBOURSEMENT INTEGRAL PENDANT DEUX MOIS



Encombrement réduit - Silencieux - Efficace
Pulvérise, liquéfie matières, papiers dans
une évacuation de 20 mm de diamètre

C'EST LE W.C. QUI S'INSTALLE PARTOUT

Notre dépositaire régional TURBO-SANIT

Ets GLEN 34, rue Appert 34, rue Appert
44100 NANTES 44100 NANTES Tél. 73.21.84.

Téléphoner ou retourner le bon, à l'adresse ci-dessus

NOM Prénom

Adresse

désire recevoir gratuitement et sans engagement de ma part
la fiche technique du W.C. TSW 1000

DES GUIDES " LOGEMENTS " A JOUR

La loi Quilliot sur les nouveaux rapports entre bailleurs et locataires appelle de nouveaux droits et de nouveaux devoirs qu'il n'est pas aisé de connaître, étant donné la réforme profonde de la législation qu'elle a entraînée.

Un livre paru aux Editions du Moniteur vient de paraître. Il reproduit, outre le texte intégral de la loi, deux modèles types de baux (durée de 3 et 6 ans) dont les utilisateurs pourront se servir pour rédiger leur acte de location. Il donne le champ d'application de la loi : contrat de location, durée, dépôt de garantie, amélioration du logement, etc. Un instrument de travail pour toutes les personnes concernées, individuellement ou collectivement.

Il vaut 124 F « Les nouveaux rapports entre bailleurs et locataires », par Marie-Hélène Delahaye et Sampiero Porri. Editions du Moniteur.

Par ailleurs le dossier familial, fidèle à sa vocation d'apporter à ses lecteurs une infor-

mation vulgarisée et complète, publie deux numéros sur le logement. Vendus séparément (Suite page 6)

totim
total immobilier

11, rue du Calvaire
44000 - NANTES

tél. (40) 48-26-93
(40) 48-15-34

GESTION - VENTES - LOCATIONS

L'agent immobilier
qui vous veut du bien

Alain CHANU

A NANTES, SE TENAIT EN JUIN DERNIER LE 43^e CONGRÈS DE L'UNION DES ORGANISMES H.L.M.

Un an après la mise en place du gouvernement de gauche, le 43^e Congrès de l'Union nationale des organismes H.L.M. se tenait à la mi-juin 1982 à Nantes.

Les débats durant la tenue du congrès ont montré combien il était nécessaire que se poursuive la réorientation de la politique de l'habitat.

Aucune intervention pour défendre, en quelque domaine que ce soit, la réforme de 1977.

Les tenants de l'ancien gouvernement se sont manifestés, mais pour tenter de faire peser sur le gouvernement de la gauche les difficultés créées par la politique de Giscard d'Estaing. C'est ainsi que, utilisant les mesures gouvernementales prises pour lutter contre l'inflation, ils ont manifesté leur désapprobation concernant le blocage des loyers durant quatre mois, arguant des difficultés qui en découleraient pour les organismes.

Les délégués représentant les locataires, les élus communistes également, ont rappelé avec force la nécessité de la lutte contre l'inflation, y compris la lutte contre la politique inflationniste des loyers, ils ont rappelé que ces difficultés trouvaient leurs origines dans la politique menée durant des années, par les précédents gouvernements. Aggravation des conditions de financement,

— Mise en place de la réforme de 1977 pour la construction et les travaux d'amélioration avec imposition du conventionnement,

— Réduction des crédits pour la construction locative, créant une situation favorable à la hausse des loyers, face à l'accroissement du nombre des demandeurs de logements.

A l'issue de ces débats parfois houleux, la motion finale adoptée à la quasi-unanimité, a marqué des avancées très net-

tes dans la réflexion sur la définition d'une politique sociale de l'habitat.

• Elle juge indispensable une réforme globale du financement. Les financements actuels aggravant sans cesse le coût du logement.

• Elle affirme la nécessité d'une redéfinition de la politique des loyers, ainsi qu'un rééquilibrage des aides publiques en faveur des aides à la pierre (aide à la construction).

• Elle renouvelle la nécessité d'engager un programme

de réhabilitation du patrimoine social à hauteur de 200 000 logements par an, financé par le Palulos sans conventionnement.

• Elle rappelle sa demande d'une baisse de la T.V.A. sur les énergies destinées au chauffage des logements sociaux.

• Elle souligne le rôle joué par ses organismes dans l'habitat des salariés et souhaite que l'utilisation du 1 % des entreprises tienne compte de cette réalité.

Ainsi donc, dans ses conclu-

seulement en cas de circonstances économiques ou familiales graves, le propriétaire peut donner congé pour vendre le logement.

A chaque date anniversaire du contrat (ou à une autre date prévue), sauf pendant la première année, le propriétaire peut reprendre le logement pour une occupation personnelle si une clause le prévoit.

En cours de contrat, le propriétaire peut obtenir la résiliation du contrat à tout moment si le locataire ne remplit pas ses obligations, notamment le paiement du loyer ou des charges.

Contrat renouvelé (trois ans au moins)

A la fin du contrat, le propriétaire dispose des mêmes possibilités qu'à la fin du contrat initial.

A chaque date anniversaire du contrat, le propriétaire peut aussi reprendre le logement pour occupation personnelle. La clause de reprise qui donne cette possibilité peut être ajoutée au contrat au moment du renouvellement si elle ne figurait pas dans le contrat initial.

En cours de contrat, il peut obtenir la résiliation dans les mêmes conditions que pour le contrat initial.

COMMENT ?

• Le propriétaire doit donner congé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier, avec un préavis de trois mois.

• En cas de congé pour vente, le locataire est prioritaire pour acheter le logement. C'est pourquoi, le propriétaire doit indiquer le prix et les conditions de vente dans le congé. Le locataire dispose d'un délai de deux mois pour se porter acquéreur. Si ce n'est pas le cas, il doit libérer le logement à la fin du préavis.

• En cas de reprise pour occupation personnelle, le congé doit mentionner le nom et le lien de parenté avec le propriétaire du bénéficiaire de la reprise.

• Lorsque le propriétaire envisage de ne pas renouveler le contrat pour un motif légitime et sérieux, le congé doit indiquer le motif invoqué.

• En cas de non-paiement du loyer ou des charges, le propriétaire adresse un « commandement de payer ». Le locataire dispose alors d'un mois pour payer sa dette ou pour porter l'affaire devant un tribunal.

LOI QUILLIOT : LES NOUVEAUX RAPPORTS locataires - propriétaires

Donner congé : quand et comment ?

Afin d'éviter les conflits qui se produisaient à l'occasion de congés, la « loi Quilliot » précise les conditions dans lesquelles propriétaires et locataires peuvent mettre un terme au contrat de location. D'après la fiche établie par le ministère de l'Urbanisme et du Logement, voici quels sont vos droits. La loi protège, en effet, les locataires contre des congés abusifs tout en assurant au propriétaire la possibilité de récupérer son logement.

Congé donné par le locataire

QUAND ?

• A l'échéance du contrat, le locataire peut refuser le renouvellement.

• Au terme de chaque année, il peut résilier le contrat.

• Exceptionnellement pour des raisons financières personnelles, familiales, professionnelles ou de santé, le locataire peut également résilier le contrat à tout moment. Dans ce cas, le congé doit mentionner le motif allégué.

• En outre, en cours de contrat, le locataire peut en obtenir la résiliation si le propriétaire ne remplit pas ses obligations.

COMMENT ?

• Le locataire doit donner congé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier.

• Le congé est donné avec un préavis de trois mois.

• Cependant, en cas de départ pour cause de mutation professionnelle ou perte d'emploi, le préavis est ramené à un mois.

Congé donné par le propriétaire

QUAND ?

Les possibilités de donner congé au locataire sont différentes selon la durée du contrat : trois à six ans.

Contrat de trois ans

A la fin du contrat, le propriétaire peut refuser le renouvellement.

• pour vendre le logement libre d'occupation ;

• pour reprendre le logement en vue de l'occuper lui-même ou le faire occuper par son conjoint, ses ascendants ou descendants, ou ceux de son conjoint ;

• pour un motif légitime et sérieux notamment la non-exécution de ses obligations par le locataire.

En cours de contrat, le propriétaire peut obtenir la résiliation du contrat à tout moment si le locataire ne remplit pas ses obligations, notamment le paiement du loyer ou des charges.

Contrat de six ans

A la fin du contrat, le propriétaire peut refuser le renouvellement comme dans le cas du contrat de trois ans, c'est-à-dire :

• pour vendre le logement ;

• pour occupation personnelle ou familiale ;

• pour un motif légitime et sérieux.

Au bout de trois ans, mais

**PROCEDER SANS RETARD A UN PROFOND CHANGEMENT
DANS LA POLITIQUE DE L'HABITAT (suite)**

Le retard pris en l'absence de cette mesure est préjudiciable et pour l'emploi, et pour l'habitat, car des difficultés inhérentes à ce système demeurent, elles font obstacle aux objectifs déclarés prioritaires par le gouvernement tel la relance de l'activité, l'amélioration du cadre de vie et la lutte contre les inégalités sociales.

Dans le même temps, les causes d'une ségrégation accentuée demeurent. La dégradation du patrimoine se poursuit avec comme corollaires, le départ d'un certain nombre de familles du secteur H.L.M., l'augmentation des logements inoccupés, la mise en cause des efforts consacrés pour améliorer la vie des locataires.

**LA VIE DANS LES CITES,
LES QUARTIERS**

Depuis des années, nous insistons pour que les quartiers, les cités fassent l'objet d'un ensemble de dispositions concrètes touchant au bâti, il est vrai, mais également à l'éducation, la formation professionnelle, la prévention, l'animation, la sécurité, l'amélioration de l'environnement.

Georges Marchais à Vénissieux avait formulé 5 propositions du Parti communiste pour améliorer la vie dans les cités populaires.

- 1. donner une véritable formation professionnelle et créer des emplois,
- 2. améliorer la scolarisation et les loisirs des enfants,
- 3. refuser les ghettos et la misère,
- 4. améliorer l'habitat et l'urbanisme,
- 5. assurer la sécurité.

La décision du gouvernement de créer une commission nationale pour étudier et intervenir dans ce qui est appelé « îlots sensibles » recouvre cette préoccupation. C'est un acquis, la reconnaissance d'une démar-

che qui est nôtre depuis des années. Nous soutenons les objectifs qui ont présidé à la mise en place de cette commission. Nous soutenons l'idée que les intéressés doivent être associés à cette procédure.

En même temps, ne devons-nous pas être préoccupés sur les possibilités réelles de voir se réaliser les objectifs puisque les moyens ne semblent pas aujourd'hui être envisagés :

- l'intervention dans les cités, les logements, ne bénéficie, semble-t-il d'aucun financement spécifique réel,
- la procédure Habitat et Vie sociale proposée maintient le conventionnement et l'A.P.L. Avec le conventionnement et l'A.P.L., loin de résoudre les graves problèmes posés, cette pratique tend à figer les situations si ce n'est accentuer la ségrégation sociale dans l'habitat.

DES PROPOSITIONS :

- Pour garantir le droit au logement et combattre le chômage dans le bâtiment
- Pour une vie plus digne et des conditions acceptables pour tous
- Une nouvelle citoyenneté pour un urbanisme nouveau

- Construire de nouveaux logements
- Améliorer et réhabiliter les logements anciens
- Limiter le coût du loyer

- Revenir progressivement à des financements pour le logement, remboursables en quarante ans, à des taux d'intérêt n'excédant pas 3,70 % pour la construction. La réhabilitation et les gros travaux (500 000 logements par an, avec priorité aux logements locatifs).
- Supprimer toute procédure de conventionnement.
- Rendre obligatoire la participation des entreprises (0,9 %) au financement des gros travaux. Pour les loge-

ments réservés par les entreprises.

• Mettre en place, au niveau des banques nationalisées et de leurs filiales, des financements à faible taux d'intérêt en faveur du logement.

• Accorder aux interventions exceptionnelles « îlots sensibles » des moyens financiers exceptionnels et assurer le suivi des actions engagées (animation, formation, sécurité, vie sociale).

• Améliorer la qualité de la construction et lors des réhabilitations, corriger les défauts et insuffisances des constructions anciennes.

- Combattre les inégalités

- Stopper et faire régresser la ségrégation
- Instaurer une vie sociale équilibrée

• Supprimer le système de l'A.P.L. qui instaure la ségrégation, généralise l'assistance et favorise l'inflation des loyers.

• Uniformiser l'aide aux familles en retenant ce qui est le plus avantageux pour elles et versement de cette aide aux familles.

• En finir avec les saisies et les expulsions pour loyers impayés au moyen d'un versement direct des aides au paiement d'un trimestre de loyers.

• Donner aux communes, l'accès aux financements de réserves foncières pour acquérir des logements et immeubles anciens : les moyens financiers pour l'achat des terrains en centre ville.

• Favoriser la création d'offices H.L.M. communaux et privilégier leur participation aux grandes opérations d'aménagement et de construction de logements (Z.A.C. - Z.U.P...).

• Donner aux offices H.L.M. départementaux les moyens d'intervenir dans les communes dépourvues d'office municipal.

• Limiter l'activité des sociétés anonymes, des filiales des organismes collecteurs du 0,90 % qui favorisent les mouvements de population et pratiquent une politique ségrégative d'attribution de logements.

• Réglementer leur activité, leur implantation ne pouvant se faire qu'avec l'accord de la commune.

- Des droits nouveaux à l'entreprise

DES PRÊTS A LA CONSTRUCTION (suite)

Crédit Foncier de France et sont actuellement de l'ordre de 14,50 %. Les emprunteurs peuvent bénéficier de l'aide personnalisée au logement (A.P.L.) si le niveau de leurs ressources le permet.

**LES PRETS
D'EPARGNE LOGEMENT**

Ces prêts sont disponibles après une période d'épargne préalable sur un compte ou sur un plan d'épargne logement. Leurs taux sont très avantageux : 5,5 ou 7 % suivant la date de constitution du plan d'épargne. Le montant maximum du prêt peut atteindre 200 000 F. Mais ce prêt ne peut financer que l'accession à la propriété d'une résidence principale ou l'achat d'un logement locatif occupé à titre de résidence principale par le lo-

caataire ou encore l'achat, trois ans avant la retraite, d'une résidence secondaire destinée à devenir la résidence principale.

**LES PRETS
LOCATIFS AIDES
(P.L.A.)
DU CREDIT FONCIER
DE FRANCE**

Les P.L.A. sont des prêts aidés par l'Etat et destinés à des épargnants qui souhaitent acquérir ou construire des logements locatifs. Leur taux actuariel brut est de 8,90 % pour un prêt de 25 ans. Le montant du prêt ne peut dépasser 45 % environ du prix du logement. Celui-ci doit être occupé à titre de résidence principale par les locataires respectant, au jour de leur entrée dans les lieux, certains

plafonds de ressources. La possibilité de reprise du logement pour l'occupation personnelle de l'épargnant est prévue.

LES PRETS NON AIDES

Ces prêts peuvent être obtenus dans toutes les banques pourvues d'un département immobilier. Ils peuvent financer jusque 80 % du prix du logement. Leurs taux se situent actuellement entre 17 % et 20 %.

LES PRETS SOCIAUX

Ces prêts sont destinés à financer l'accession à la propriété à des taux modérés (de 3 à 7 %) mais pour de faibles montants. Il s'agit surtout de prêts 1 %, des prêts complémentaires aux fonctionnaires, des prêts des caisses d'allocations familiales, des prêts communaux et départementaux, des prêts des caisses de cadres, etc.

(suite page 6)



ATLANTIQUE-LOGEMENT

4, rue Deurbroucq - NANTES
Tél. 89.42.00

67, rue A.-de-Mun - ST-NAZAIRE
Tél. 22.52.43

**MAISONS
INDIVIDUELLES**

COUERON Le Coteau
HERBIGNAC La Créé du Bourg
SAINTE-LUCE Le Linot
BRAINS Les Prés
MONTOIR-DE-BRETAGNE Le Tilloux
LA CHEVROLIERE Bel-Air
BOUSSAY La Maisonneuve

FAY-DE-BRETAGNE La Mare Aubier
PORNIC Le Val Saint-Martin
SAINT-SEBASTIEN L'Orée du Bois
REZE Ouche Noire
SAINT-HERBLAIN Les Bleuets

APPARTEMENTS

NANTES Beaulieu - Saint-Joseph-de-Porterie

**BIF CRÉDIT IMMOBILIER
FAMILIAL** 10, rue de Bel-Air
NANTES - Tél. 20.19.15

APPARTEMENTS

Plusieurs petits immeubles sur NANTES

MAISONS INDIVIDUELLES

LA CHEVROLIERE - COUERON - SAINT-HERBLAIN - BLAIN
MESANGER - LIGNE - SAINT-JOSEPH-DE-PORTERIE

AUTRES PROJETS EN COURS

LOROUX BOTTEREAU - ORVAULT - SAUTRON
et SUR LE TERRAIN DE VOTRE CHOIX



**LOIRE-ATLANTIQUE
HABITATIONS S.A.
D'H.L.M.
LOGIS FAMILIAL
COOPERATIVE D'H.L.M.**

7, boulevard du Val-de-Chézine
SAINT-HERBLAIN - Tél. 76.52.11

ACCESSION

SAINT-HERBLAIN CHU Nord - Le Coteau (Coopérative).
ORVAULT Bourg (Coopérative).
SAINT-LUCE-SUR-LOIRE (Coopérative)
INDRE SAINT-JEAN-DE-BOISEAU LA CHEVROLIERE
NANTES (Beaulieu - Saint-Joseph-de-Porterie)

LOCATION

ORVAULT (Le Petit Raffineau - Le Landreau); SAINT-HERBLAIN (Les Thébaudières - Les Noëllés); INDRE; ABBARETZ; MOISDON - LA - RIVIERE; TRANS-SUR-ERDRE; LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR; LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE; SEVERAC; DERVAL; BLAIN; LA CHAPELLE-BASSE-MER; SAINT-ETIENNE-DE-MONT-LUC; LE FRESNE-SUR-LOIRE; GENESTON; BOURG-NEUF-EN-RETZ; BOUAYE.



**S.A. D'HLM
DES MARCHES
DE L'OUEST**

16, rue Gaëtan-Rondeau - NANTES
Tél. 20.09.00

ACCESSION

Maisons individuelles :
SAINT-JOSEPH-DE-PORTERIE
Appartements :
NANTES Côte-d'Or - Rue Fouré - Beaulieu - Pirmil - SAINT-SEBASTIEN Grande Gibraye

LOCATION

Maisons individuelles :
MALVILLE La Seigneurie - SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES
Appartements :
BELLIGNE Les Terriers - COUERON La Chabossière - SAINT-PERE-EN-RETZ Le Grésillon - NANTES Pirmil - Saint-Joseph-de-Porterie



**SOCIÉTÉ
COOPÉRATIVE
D'HABITATIONS RURALES A
LOYER MODÉRÉ DE L.-A.**

42, quai de Versailles - NANTES
Tél. 74.65.11

MAISONS INDIVIDUELLES

NANTES Saint-Joseph-de-Porterie
LES SORINIERES La Cave
FROSSAY Les Courprenières
LE FRESNE-SUR-LOIRE La Corderie

Au Conseil municipal du 31 janvier 1983

Etait-ce la proximité des élections municipales ? Le fait que le vote du budget figurait à l'ordre du jour ? Toujours est-il que ce Conseil connu une affluence exceptionnelle. Un public nombreux (la salle s'avéra trop petite) et très intéressé (de très nombreux élus potentiels étaient venus voir « comment ça se passait ») écouta avec intérêt le maire exposer — devant les caméras d'Antenne 2 et de FR 3 — les grandes lignes du budget 83.

Ce budget, en quelques lignes, fait apparaître :

— un total dépenses-recettes de 1 482 500 000 F ;

— une section fonctionnement de 1 018 200 000 F équilibrée grâce à un prélèvement fiscal direct (taxes foncières, taxe d'habitation et taxe professionnelle) de 499 000 000 F, soit 9,9 % de plus qu'en 1982 ;

— une section d'investissement de 464 300 000 F, équilibrée grâce à un prélèvement sur recettes de fonctionnement (épargne brute) de 75 400 000 F soit 8,5 % de plus qu'en 1982 et un emprunt global de 250 000 000 F équivalant à celui de 1982.

« C'est un bon budget », devait déclarer Paul Le Guilloux au nom des élus communistes. « Il répond à notre souci de limiter l'augmentation de la fiscalité au taux de l'inflation ».

« En matière de dépenses, expliqua-t-il, nous avons là une bonne image des choix effectués dans un contexte qui reste encore marqué par l'héritage national et local de la droite : la crise, le ralentissement de nombreux dossiers relatifs à des projets d'investissements, notre mérite étant d'éviter l'anarchie créée par un tel mépris pour l'intérêt général (Ex. : le tramway bloqué pendant deux ans) ».

Dans ce contexte, Paul Le Guilloux souligna pour s'en réjouir, l'action positive engagée notamment dans les domaines de l'action sociale et de la politique culturelle.

« Certes, observa-t-il, il reste encore beaucoup à faire (réseau de chaleur, aménagement de la Loire, etc...) mais le rythme est pris et en conservant nos orientations, nous pourrions satisfaire dans les meilleures conditions les besoins des Nantais ».

En matière de recettes, l'élu communiste insista sur son souci de limiter le poids de la taxe

d'habitation. Il évoqua les changements déjà intervenus dans les changements déjà intervenus dans les rapports Etat-Collectivités locales pour souhaiter qu'ils se poursuivent avec les lois de décentralisation. « Pour notre part, déclara-t-il, nous souhaitons qu'intervienne au plus tôt une grande réforme de la fiscalité locale », et il en traça quelques grandes lignes :

— abrogation des lois sur la DGF et le vote des taxes,

— des mesures relatives à la taxe d'habitation et à la taxe sur le foncier bâti,

— la création d'un véritable impôt sur le capital (la taxe professionnelle que nous défendons, faute de mieux, n'étant qu'en partie un impôt sur le capital).

« En matière de recettes, poursuivit-il, il faut également s'interroger sur la DGE qui risque, même si les intentions sont bonnes de conduire à une fausse autonomie ».

A NANTES, UNE VIE CULTURELLE CONSTRUCTIVE, PLURALISTE ET DEMOCRATIQUE

Au cours de la discussion sur les différents chapitres du budget, Jocelyne Cailleau, maire-adjoint, souligna les efforts de la municipalité en ce domaine et les moyens investis en ce but. Elle insista sur sa volonté de continuer les efforts en ce sens, notamment en direction du réseau de lecture publique, du réseau informatique et de l'extension du secteur audio-visuel (médiathèque), l'ouverture de nouvelles bibliothèques de quartier, la mise en route de la bibliothèque-discothèque à la Manu, tout en poursuivant « le soutien apporté à la nouvelle Maison de la Culture de Nantes et de l'agglomération ». Elle rappela les efforts pour acquérir

des œuvres d'art, évoqua la réouverture du musée des Beaux-Arts, la large consultation qui préside à la mise en œuvre de la politique culturelle, et conclut en se félicitant de l'annonce faite par M. Jack Lang d'une convention culturelle entre l'Etat et la ville de Nantes.

BUDGET CCAS : + 215 % EN 6 ANS

Evoquant le budget de l'action sanitaire et sociale Michel Moreau, maire-adjoint, nota qu'il « reflète, au niveau du fonctionnement, le bilan des réalisations d'un mandat ». A titre d'exemple, il cita le CCAS où durant 6 ans les effectifs sont passés de 400 à 600 et où le budget a augmenté de 215 % en 6 ans.

En matière d'investissement, la politique engagée se poursuit. Ainsi, d'ici peu le CCAS sera dans ses nouveaux locaux, deux nouvelles haltes-garderie vont voir le jour en 83, un foyer-restaurant ouvrira prochainement, une cuisine centrale pour la confection de repas en liaison froide sera réalisée en fin d'année, dans quelques jours, le restaurant social réintégrera ses locaux rénovés de la rue Pierre-Landais.

Par ailleurs, poursuivit-il, « nous préparons la mise en place d'un service de soins légers et de soins infirmiers au domicile des personnes âgées dans nos diverses résidences ».

Soulignant combien les services sociaux municipaux sont sollicités, Michel Moreau s'exclama : « Oui, la misère existe à Nantes, en 1983 et elle nous lance un véritable défi », mais si la municipalité déploie en faveur des plus défavorisés des efforts considérables, « il reste que les questions de l'aide sociale ne peuvent être résolues, au fond, que par la relance de la production française et la reconquête du marché intérieur ».

ros. Les Martinez sont de ceux-là, avec le triple saut périlleux, et le non moins dangereux double passage (un seul porteur pour deux voltigeurs).

Entracte. Un petit moment de détente bien mérité, pendant lequel, juchés sur mon dos, les enfants pourront se faire photographier, et les artistes dédicacer le programme-souvenir.

Puis, sans plus attendre, — La merveilleuse « Dame du Cirque », Mary Chipperfield, avec son groupe de tigres du Bengale. Un numéro d'une classe exceptionnelle.

— Jacques Martin, dans son émission « Incroyable mais vrai », l'aurait certainement inscrit dans le « grand livre des records ». C'est le surprenant Zoubaps, qui, malgré sa taille de 1,80 m, pénètre dans une petite boîte de 50 cm sur 40, et y reste enfermé le temps du démontage de la cage, soit pendant environ dix minutes !

— Un joli couple de tourtereaux, pour qui tous les jours sont des jours de printemps. Les Kidels.

— Tout là-haut, à la coupole du chapiteau, une perche est suspendue.

C'est avec elle qu'évolueront Les Gilson's, dans des exercices follement audacieux.

— Enrico et Capuccino réapparaissent avec un très beau concert cacophonique.

— Le sombrero et l'habit de lumière, dans cette grande parade mexicaine, nous transportent de l'autre côté de l'océan, avec le goût du carnaval et de la fête.

— S'extrayant de cette merveilleuse parade mexicaine, la troupe Los Rodogelli, Médaille d'Or des « Champion Chips » à Londres en novembre 82, exécute son fantastique numéro de voltige à la bascule. Un temps fort du spectacle : le saut périlleux sur échasses.

Et c'est le final !

Tous les artistes, au grand complet, dans leurs habits de parade, saluent et remercient le public, un public fervent et chaleureux sans lequel le cirque ne serait pas tout à fait ce qu'il est.

Car je sais, moi Axel, que le cirque réinvente l'enfance à l'usage des adultes...

LE CIRQUE JEAN RICHARD (suite)

Je me présente. J'ai cinq ans, je pèse près de trois tonnes, et c'est dans une charmante petite ville de province, du côté de Tours, que je suis née.

Mes parents m'ont appelée Axel. Je trouve cela un peu courant, mais enfin !

Je me produis comme artiste, dans le merveilleux spectacle du Cirque Jean Richard.

Aujourd'hui, je vous emmène au cirque.

Vous me verrez évoluer sur la piste, avec beaucoup d'autres artistes, et je suis sûre que vous applaudirez.

Nous donnons ce que nous avons de meilleur, pour que le mot qualité soit la clé de ce grand spectacle, auquel nous participons pour notre plus grande joie... et la nôtre.

Tout d'abord, parlons un peu technique.

En 1983, nous sommes choyés par Roland. C'est notre Directeur.

Il s'appelle Roland Gautier, mais c'est devenu un copain, alors Roland c'est plus sympa.

En effet, la technique qui a progressé considérablement (moins que nous pauvres pachydermes), nous permet d'améliorer sans cesse la qualité et la forme de nos spectacles.

Pour la lumière, du bleu, du jaune, du rouge, des poursuites, des quartz, un jaillissement de couleurs, permettent de valoriser les prestations des artistes, dans le cercle magique.

Pour le son, un orchestre composé de six musiciens, dirigé avec brio par le jeune et talentueux chef d'orchestre Thierry Durel. Ils interprètent des musiques spécialement composées pour chaque numéro, par Bob Medhi et Cyril Assous, compositeurs de Daniel Guichard, Enrico Macias et bien d'autres.

Mille lumières et musiques ne suffisent pas. Il faut aussi le traditionnel M. Loyal ! Au Cirque Jean Richard, il est drôle, talentueux et efficace.

En 1983, j'ai le bonheur d'avoir pour compagnons de travail — plutôt de jeux — des artistes de talent eux aussi, dans des disciplines extrêmement variées : en tout cas bien différentes de la mienne.

Place au Cirque ! L'orchestre donne la note, avec la Marche du Cirque Jean Richard, la note et l'ambiance.

Hommes et animaux, venus de divers et lointains pays, saluent le public et lui souhaite la bienvenue, dans une parade exotique, endiablée et haute en couleurs.

— Dans le même temps, Zoubaps « l'Homme-Serpent » réalise une démonstration de l'art de la contorsion. De l'art de l'immobilisme aussi, grâce à cette discipline philosophique de l'Inde, le yoga, qui situe l'état de perfection dans l'immobilité absolue !

— Encore de l'exotisme, avec les animaux de Mary Chipperfield.

— Les augustes de soirée, Capuccino et Enrico, deux joyeux compères.

— Un plongeur au-dessus d'un bassin sans eau, plutôt dangereux n'est-ce pas ? Mais quand il s'agit d'un plongeur comme Harrison and Harrison, on peut s'attendre à tout.

— Clowns : une tâche très difficile, un art qui exige de grandes dispositions. Rire sans lourdeur, rire sans vulgarité, rire de bon cœur, c'est l'affaire de Bocky, Randel et Compagnie.

— La prestigieuse cavalerie de Jean Richard, dressée et présentée par le maître-écuyer Philippe Gruss.

— Un peu de suspens. Pour ce numéro, le voile ne sera levé qu'au dernier moment, pour un public que nous savons friand de ce genre d'attraction. Chut !

— Et maintenant, à mon tour de travailler. Je vais vous montrer ce dont je suis capable, moi Axel l'éléphant, avec mes partenaires et d'autres animaux. C'est Folco, le grand spécialiste de cette discipline, qui nous dirige avec autant de gentillesse que de rigueur.

— Encore les augustes, avec de nouvelles facéties.

— Le trapèze volant est une des attractions les plus attendues, toujours en tête au hit-parade du cirque.

Le Mexique, véritable pépinière de grands trapézistes, nous a habitués à de prestigieux numé-

L'UD-CGT se félicite des avancées sur la retraite

La négociation sur l'abaissement à 60 ans des pleins droits à la retraite, applicable au 1^{er} avril 1983, a débouché sur la possibilité d'un accord.

A force d'actions qui se sont développées sensiblement depuis décembre dernier, à l'initiative de la seule C.G.T., le patronat a été contraint de céder sur les aspects essentiels — le montant des pensions — des propositions que seule la C.G.T. n'a cessé d'avancer depuis l'ordonnance du 26 mars 1982 et tout au long de la négociation :

Après la décision prise par le Gouvernement à la réunion tripartite du 24 janvier, de créer un minimum de pension de sécurité sociale, fixé à 2200 F par mois pour une carrière validée complète de 37,5 années, le patronat a accepté le 26 janvier de garantir dans les mêmes conditions une pension minimale de 20 % de retraite complémentaire ARRCO.

Ainsi, grâce à la fermeté et à l'action constante de la CGT, et avec la dernière intervention du gouvernement, c'est la retraite pleine à 60 ans, avec au moins 70 % du salaire et qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 1983, y compris pour les ingénieurs, cadres et techniciens, à

un niveau de pension relativement proche des autres catégories.

IL FAUT QUE CET ACCORD PUISSE ETRE CONCLU

La C.G.T. appelle les travailleurs à intervenir avec d'autant plus de force enthousiaste dans les jours à venir, par de larges initiatives rassemblant le plus grand nombre de salariés vers leur direction d'entreprise, pour se garder des manœuvres de dernière heure d'un patronat fondamentalement opposé à cette réforme, et ayant bénéficié en ce sens, de l'attitude de certaines délégations, particulièrement de la C.G.C.

De l'ampleur de ces nouvelles initiatives dépendra non seulement la conclusion d'un bon accord le 4 février, mais aussi celle de la négociation qui doit lui faire immédiatement suite, pour régler avant le 1^{er} avril, tous les cas très importants des travailleurs qui, à 60 ans, n'auront pas les 37,5 années requises, c'est-à-dire surtout les femmes et les immigrés.

Nous vous appelons à tout mettre en œuvre dans les jours qui viennent, pour déboucher sur un bon accord qui permettra de réussir cette réforme sociale : la retraite à 60 ans.

LOGEMENT (suite) DES PROPOSITIONS...

- Des droits nouveaux à l'entreprise
- Des droits nouveaux dans l'habitat
- Des droits nouveaux pour les assemblées élues

DANS L'ENTREPRISE

● Associer pleinement les travailleurs aux décisions d'affectation et d'utilisation du 0,9 %.

● Instituer une participation majoritaire des représentants des travailleurs dans les conseils d'administrations des organismes collecteurs du 0,9 %.

DANS LES CITES, LES QUARTIERS

● Instaurer la participation des représentants des locataires et accessionnaires dans les conseils d'administration de tous les organismes ayant bénéficié des financements publics.

● Donner aux locataires et accessionnaires des droits leur permettant de contrôler la gestion et de participer activement à celle-ci (loyers et charges, travaux, vie sociale...).

● Assurer la mise en place de conseils d'habitants dans tous les ensembles de plus de 50 logements.

DANS LES COMMUNES ET DEPARTEMENTS

● Donner aux assemblées élues (conseils municipaux, conseils généraux) la maîtrise du choix sur la nomination des administrateurs des offices H.L.M.

● Supprimer totalement les

contingents préfectoraux de logements.

● Garantir l'attribution prioritaire du logement aux demandeurs de la commune, pour tous les logements ayant bénéficié de l'aide publique, situés sur le territoire de la commune.

● Assurer aux collectivités locales des compétences réelles en matière de recensement des besoins, de planification, de répartition des crédits.

● Instituer des comités départementaux de l'habitat, composés d'élus locaux, de représentants des travailleurs et des locataires, gérant sans tutelle ni intermédiaire, les financements existants pour la construction et la réhabilitation des logements.

DES GUIDES « LOGEMENT » A JOUR...

(suite de la page 4)

au prix de 25 F ou 40 F les deux. « Vos droits de propriétaires et locataires en 101 questions - réponses », par Dominique Estève. Il offre un créneau assez large de questions possibles pour répondre à pas mal de locataires.

Quant à l'autre : « Vos droits de copropriétaires en 101 questions-réponses », par M^o Olivier J. Brane (avocat), il apporte des conseils sur les règlements, les rapports entre copropriétaires, le syndic, la multipropriété, etc.

Dossier familial : 100, rue Lecourbe, 75001 Paris.

bref... en bref... en bref...

● A l'Assédic - Atlantique-Anjou, tant à Nantes, qu'à St-Nazaire, le personnel a fait grève une demi-journée jeudi de la semaine passée pour la réduction du temps de travail, avec embauches correspondantes, à l'appel de la CGT et de la C.F.D.T.

● 7 licenciements à

l'A.C.E.B.I. à St-Herblon, viennent d'être prononcés par la direction. D'autres pertes d'emploi pourraient intervenir prochainement. En effet, le patron envisage de conserver seulement son bureau d'études pour sous-traiter la production chez P.K.Z. en Allemagne. Un scandale.

L'AN 01 DE LA SNCF

Au cours d'une conférence de presse en fin de semaine dernière, le syndicat C.G.T. des cheminots de Nantes devait donner son opinion sur la situation nouvelle créée à la SNCF déclarant notamment :

« Le 25 janvier dernier, une importante manifestation s'est tenue à Paris à l'initiative du Président de la République, du Ministre des Transports, Charles Fiterman et du Conseil d'administration de la S.N.C.F. pour marquer l'an 01 de la Nouvelle S.N.C.F.

Le fait d'y associer les cheminots et en particulier bon nombre d'élus et représentants des organisations syndicales, prolongent à notre avis, la volonté de dialogue et l'élargissement de la concertation avec le personnel, qu'avait eu le président Chadeau, lors de sa visite le 19 octobre 1982 à Nantes.

Nous ne reviendrons pas sur notre satisfaction d'assister, après toute une période de casse, organisée de notre entreprise, à la mise en place d'une loi d'orientation des transports, qui place la réforme de la SNCF dans le cadre de la reconnaissance du droit au transport s'appuyant sur une rénovation et un élargissement du service public.

Nous reconnaissons que les perspectives d'avenir ne sont plus les mêmes et que les conditions d'un renouveau du rail existent.

Dans le même temps, le syndicat C.G.T. devait revenir avec force sur un des aspects importants : le pouvoir d'achat :

« L'année 1982 a vu une perte sensible du pouvoir d'achat pour la très grande majorité des cheminots, des mesures très insuffisantes pour les bas salaires et aucune discussion de fond sur la réforme de la grille des salaires ».

Afin de modifier cette situa-

tion, la CGT devait rappeler les revendications sur lesquelles elle entend avec le cheminot engager l'action :

— un salaire minimum de 4 500 net mensuel et un relèvement du pouvoir d'achat des bas et moyens salaires ;

— la garantie du pouvoir d'achat de tous les salaires en masse et en niveau ;

— des négociations qui vont se prolonger en 1983 sur la grille des salaires et le déroulement de carrière qui iront dans le sens souhaité par les cheminots, en prenant en compte les propositions de notre Fédération C.G.T.

D'autre part, elle devait insister sur la nécessité pour les travailleurs d'agir en s'appuyant sur les moyens nouveaux dont ils disposent aujourd'hui avec le nouveau statut, pour faire sauter les blocages qui demeurent comme c'est le cas dans la région, avec notamment la position de la direction concernant les nouvelles mesures prises à l'égard des sanctions, ou encore l'application restrictive des 6 heures d'information.

Il devait à ce propos citer plusieurs exemples, puis il poursuivait :

« La nouvelle loi des transports qui a donné naissance à la nouvelle S.N.C.F. depuis le 1^{er} janvier 83, ouvre des horizons nouveaux. Cela constitue des points d'appui, pour aller plus loin dans les changements que sont en droit d'espérer les cheminots et les usagers. »

Enfin les représentants du syndicat devaient faire savoir qu'un rassemblement pour les cheminots actifs et retraités de la région de Nantes, aurait lieu le 10 février à 16 h 15, dans le hall de la gare « Nantes Orléans » en présence des candidats C.G.T. pour l'élection du Conseil d'administration, le 17 février 83.

SUCCÈS AU 8^e TRAIN-FORUM DE TOURISME ET TRAVAIL A NANTES ET ST-NAZAIRE

St-Nazaire et Nantes ont accueilli jeudi dernier le 8^e train forum de Tourisme et Travail. Une exposition et débat s'y sont déroulés sur la production navale à Nantes qui a connu une importante participation.

27 exposants présentent une gamme diversifiée d'informations, dont :

— Le Ministère du Temps Libre : Direction du Tourisme-Direction du Loisir Social.

— L'Agence Nationale du Chèque-Vacances.

— Le Ministère des Transports,

— Le Ministère de l'Environnement,

la S.N.C.F., Manufrance, les Editions Messidor, 9 offices de tourisme et 12 entreprises ou fournisseurs spécialisés des collectivités.

En ce début de l'année 1983, ce 8^e train-forum constitue un temps fort de l'action de Tourisme et Travail pour répondre aux besoins des collectivités et aller ainsi plus loin sur la voie du changement.

Tourisme et Travail fondée

en 1944 est la première organisation de tourisme social, que ce soit dans la progression constante de ses A.L. et U.D. qu'en nombre d'adhérents, elle a diffusé 121 000 vignettes F.F.C.C., le nombre de collectivités est passé de 2 506 en 1974 à 4 600 en 1982, représentant 3 600 000 ressortissants quant au nombre de journées-séjour, 1 million en 72, 4 millions dépassés en 81.

Elle permet, au travers du P.A.T. de découvrir d'autres pays, d'autres peuples, elle investit pour que les réalisations correspondent au besoin de ses adhérents, elle entend contribuer à améliorer la qualité des vacances en choisissant avec soin ses villages de vacances tant en France qu'à l'étranger.

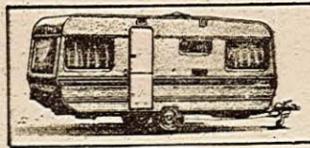
Si vous voulez connaître mieux T.T., deux ouvrages importants : « Sur le chemin des vacances » ouvrage collectif de T.T.

« Vacances pour un autre temps » (de Jean Faucher et Léo Lorenzi), édité par Messidor...

PROMOTION SPÉCIAL PRINTEMPS

JUSQU'AU 19-2-83

sur caravanes et camping-car
STAR - DETLEFFS - ESTÉREL



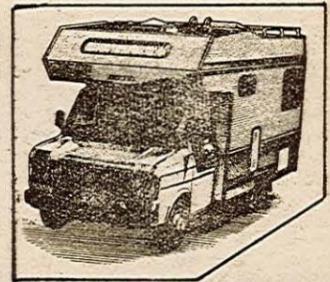
- Reprise
- Réparation
- Entretien

NOUVEAU !!

GARANTIE 1 AN

DICA

sur nos caravanes
d'occasion



CENTRE NANTAIS DE CARAVANES

Route de Vannes — NANTES - SAINT-HERBLAIN — Tél. 63.14.00
Place de la Gare — SAINT-NAZAIRE — Tél. 66.52.64

SAINT-NAZAIRE : AU CONSEIL MUNICIPAL

SOUTIEN AUX QUATRE TRAVAILLEURS D'ALSTHOM

Au début de la séance, sur l'intervention de Philippe Tillard, le Conseil municipal donne la parole à l'un des licenciés d'Alsthom, Philippe Tillard fait, au nom des élus communistes, la déclaration que nos lecteurs trouveront ci-contre.

« J'ai pris connaissance dans la presse, comme vous, qu'Etienne Garnier mettait la dernière main pour constituer sa liste de droite.

Il nous a habitude au discours traditionnel tenu par la droite sur les libertés. Cette année, il ne change pas, à ceci près qu'il compose sa liste, selon lui, avec les « meurtris ». « Un peu de pudeur M. Garnier ! », ai-je envie de lui dire !

— Les travailleurs de la S.N.I.A.S. et ceux des Chantiers de l'Atlantique jugeront des « meurtris » en retrouvant certains cadres sur votre liste.

— Les quatre travailleurs de la Navale apprécieront l'expression de « meurtris », eux qui viennent d'être injustement licenciés avec la complaisance de certains cadres pouvant gagner jusqu'à 26 000 F par mois. Est-ce les mêmes qui sont annoncés sur la liste de Garnier ?

Ce qui meurtrit la droite, c'est que le Premier ministre, Pierre Mauroy, à Nantes la semaine dernière, ait, à une question sur les quatre, répondu :

« Nous sommes un gouvernement au service des travailleurs. Nous l'avons bien démontré dans notre lutte contre le chômage... Ce problème doit être examiné ».

Ce qui meurtrit la droite, c'est que les travailleurs répondent en masse à l'appel de leurs syndicats pour la réintégration des quatre camarades, comme hier devant le Palais de Justice.

— Les sept travailleurs de la

S.N.I.A.S., licenciés en 1979, connaissent bien les « meurtris » que présente M. Garnier.

N'est-ce pas les mêmes qui ont participé activement à leurs licenciements ? Ils ruminent depuis décembre 81, quand la lutte des travailleurs de la S.N.I.A.S. et l'action du gouvernement ont contraint la Direction générale à retrouver du travail aux « 7 » avec les mêmes conditions salariales qu'à la S.N.I.A.S. en s'engageant à les réintégrer à Saint-Nazaire en mai 1983.

Que ce soient les 4 de la Navale ou les 7 de la S.N.I.A.S., que ce soient les camarades de chez Erton, ce sont eux et leur famille qui sont meurtris dans leur chair et dans leur honneur par les décisions inhumaines, intolérables qu'ont prises les patrons et les amis de M. Garnier !

Aujourd'hui, les conditions sont meilleures pour que justice leur soit rendue... C'est ce que regrette M. Garnier.

Maurice Rocher rappelant les multiples initiatives prises par le parti et les élus communistes pour la réintégration des quatre travailleurs d'Alsthom, proposait que le Conseil municipal adopte une motion de soutien, ce qui devait être accepté.

UNE ETUDE SUR LA POLLUTION DES PLAGES

Plusieurs délibérations sont ensuite votées dont celle concernant une étude des réseaux d'assainissement et d'impacts des rejets sur la pollution des plages. Maurice Rocher intervient sur ce sujet. Tout en exprimant son accord avec la recherche de la pollution dépendant de l'assainissement de la ville, il aborde le problème des déchets des grandes entreprises et des grands chantiers. Quelle

est la qualité des rejets de ces entreprises, avec le nombre important de gens qui y travaillent ? Maurice Rocher souhaite donc que cette étude soit élargie à ces chantiers.

« LES ANTINUCLÉAIRES » PLUS A DROITE QUE LA DROITE

Quelques minutes plus tard, un groupe de manifestants passablement excités, pénètrent dans la salle réservée au public et demandent à s'exprimer. Mais visiblement, ces manifestants, soutenus par le P.S.U. et l'U.D.B., sous prétexte de ne pas avoir de réponse claire des élus socialistes sur le nucléaire étaient venus avec un tout autre but que celui du débat.

En effet, alors que très démocratiquement, comme cela avait été fait à l'égard des travailleurs d'Alsthom qui s'exprimèrent comme ils le souhaitèrent, la parole fut donnée aux manifestants « anti-nucléaires » et M. Lassalle exposa son brouet habituel.

Ensuite les manifestants violant tout débat démocratique se refusèrent à la poursuite dans des conditions normales, des travaux du Conseil.

Lors d'un précédent Conseil, une manifestation des écoles privées manipulées par la droite avait eu lieu et si elle avait un caractère agressif évident, les manifestants avaient au moins eu la correction d'écouter et ensuite de laisser les travaux se poursuivre normalement, alors que là ce ne fut que cris et vociférations.

Pour les élus communistes, cette attitude doit être connue de la population nazairienne parce qu'elle retarde l'adoption de mesures urgentes à prendre, comme c'est le cas pour ne citer qu'un exemple d'une délibération sur la Loire.

En effet, l'ordre du jour comportait l'adoption d'un statut et l'adhésion de la ville au Syndicat mixte de la Loire (E.P.A.L.A.). L'impossibilité d'aborder ce dossier risque de compromettre les propositions d'aménagement de la Loire qui est à inscrire dans le 9^e Plan.

En fait, à quelques semaines des élections municipales où la droite bat le rappel pour combattre les grandes réformes de la gauche et conquérir les mairies pour constituer des contre-pouvoirs, inutile de chercher à qui profite ces événements. La population nazairienne ne saurait se laisser abuser et en tirera les enseignements qui conviennent.

SAINT-NAZAIRE :

Quand les travailleurs interviennent, des problèmes sont résolus !

Quand la démocratie entre dans l'entreprise cela est toujours bénéfique pour les travailleurs eux-mêmes, l'amélioration de leurs conditions de travail et par la même, pour l'entreprise, la qualité du travail et pour son développement.

Dans ce sens c'est un fait sans précédent qui vient d'avoir lieu à la SNIAS Saint-Nazaire où une initiative de la CGT vient de se solder par une avancée importante.

En effet dans les ateliers, le Bâtiment 73, les conditions

de travail sont rendues difficiles du fait que les activités qui y sont effectuées sont source de bruit strident.

Depuis plus de trois ans, la CGT en CHS, en commission d'amélioration des conditions de travail, et avec les délégués du personnel, revendique un projet d'insonorisation et le déblocage des crédits nécessaires à sa réalisation.

Devant l'éternel refus de la direction locale et du fait que rien n'était prévu au budget 1983, la CGT a décidé de con-

fier aux travailleurs le soin de définir leur position en matière d'insonorisation, en organisant dans cet atelier une consultation à bulletin secret.

Malgré la tentative de la direction de faire échouer cette initiative en affichant une note de service la déclarant illégale, sur les 80 travailleurs de cet atelier, 63 se sont prononcés pour une étude rapide d'insonorisation et pour l'investissement correspondant et 2 se sont prononcés contre.

Le résultat ne s'est pas fait attendre puisqu'une nouvelle note de service de la direction consécutive à la consultation annonçait que les travaux allaient commencer.

Ainsi comme le soulignaient les responsables de la CGT en tirant les premiers enseignements de leur initiative : « en permettant aux travailleurs de prendre directement leurs affaires en main nous avons avancé davantage en 24 heures qu'en 3 ans et cela constitue une première à la SNIAS ».

70 PERSONNES A L'ASSEMBLÉE ORGANISÉE PAR LE PCF A LA BAULE

Dans tout le département, les cellules du P.C.F. organisent jusqu'à la fin février des assemblées populaires auxquelles, au-delà des adhérents, sont conviés les sympathisants, les électeurs communistes, les lecteurs de notre presse, les amis, etc... Partout où ces assemblées sont préparées avec une démarche particulière vers ces gens que nous souhaitons rassembler, elles se traduisent par une bonne participation, une riche discussion et souvent de nouveaux adhérents et lecteurs de notre presse.

Importante participation, ce fut le cas à La Baule samedi soir où les communistes, dans le cadre de la remise de cartes 83 ont voulu rendre hommage au grand poète Louis Aragon qui vient de disparaître. Ils étaient 70 adhérents, sympathisants et amis dans la salle

de la mairie du Guézy qui s'est révélée trop petite.

Régis Antoine, professeur d'Université, directeur de l'Institut des Lettres modernes, présenta, avec en support des chants, poèmes chantés ou dits, les ensembles littéraires les moins connus de l'œuvre d'Ara-

gon. Avec Régis, ainsi que l'appellent nos camarades, ce qui paraît parfois hermétique de certains poèmes devient lumineux. D'un coup l'on comprend la vie d'un homme qui fut tout à la fois écrivain, poète, journaliste, organisateur dans la résistance, etc... et... communiste. Régis répondait avec simplicité, franchise et netteté aux questions d'un auditoire extrêmement attentif.

Ensuite de petits groupes se constituaient pour des discussions très libres et amicales au cours desquelles il fut question d'Aragon mais également des prochaines municipales.

A La Baule, du fait de report demandé par la section socialiste, la liste d'Union n'était pas encore constituée. A ce propos d'ailleurs les communistes de La Baule ont réaffirmé leur acceptation de l'accord conclu entre les deux Fédérations du P.S. et du P.C.F., bien qu'il soit en retrait sur les propositions initiales du P.C.F.

Par contre ils s'élèvent contre les différents communiqués dont la presse locale s'est fait écho et qui manifestement ont pour but de retarder, voire d'empêcher la mise en place d'une liste d'union de la gauche à La Baule. En ce qui les concerne, s'ils sont déçus de telles attitudes, les communistes sont bien décidés à tout mettre en œuvre pour défendre avec loyauté leurs objectifs et l'union afin d'en finir avec le règne sans partage d'Olivier Guichard à La Baule, c'est aussi un des enseignements de la soirée Aragon.

Conseil général: une assemblée qui refuse le progrès

La suite de la session budgétaire confirme bien les intentions déclarées à son début.

On ne peut pas dire que le débat sur un budget de 180 milliards de centimes a été entouré de toute la sérénité et de l'objectivité nécessaire.

Chaque question a été l'occasion de régler ses comptes avec la majorité gouvernementale.

Les conservateurs du Conseil général ont tenté de se refaire une virginité en estompant leur responsabilité dans la gestion passée.

Ce fut le cas lors de la discussion du budget d'action sociale où malgré les dénégations, Michel Rouau, conseiller général, pu faire remarquer que le poids de l'action sociale baissait régulièrement ces dernières années, l'augmentation accordée étant au-dessous de l'inflation.

D'autre part, le département ne supporte que 24 % des dépenses d'aide sociale par suite du transfert vers les communes et vers l'Etat.

Ainsi donc, cette assemblée qui se flattait de faire dans le social, perd de plus en plus ce caractère.

Bien plus, le Conseil général dans sa majorité s'est refusé

à toute action nouvelle de prévention. Il a aussi repoussé le dossier de demandes de subventions pour aider les locataires en difficulté. Il condamne ainsi des centaines de foyers de travailleurs à s'enfoncer dans la misère et l'assistance. C'est bien le sectarisme et l'esprit de revanche, comme le souligna Michel Moreau, qui animaient les conseillers de droite, qui refusaient en même temps de saisir toutes les perspectives offertes par la décentralisation dans le domaine économique et social.

Dans la distribution de subventions, il n'a jamais été tenu compte du rôle social, humain, culturel des associations, ou certaines initiatives.

Bien au contraire, ont été « sanctionnés » politiquement ceux qui ne se trouvaient pas dans la « mouvance » de droite.

Pour couronner le tout dans une dernière provocation la droite vota un crédit de plusieurs centaines de millions de centimes à l'enseignement privé.

Dans ces conditions, Michel Moreau ne pouvait que voter contre ce budget de revanchard.



4 MOIS POUR L'H.D. : LES ÉCHOS

NANTES

La cellule de la Bottière crée son CDH, de même que la cellule Taelman à Chantenay.

Nous en sommes ainsi à plusieurs CDH créés depuis le 1^{er} décembre et nul doute que y a encore beaucoup à faire et ce courant va se poursuivre, il

nous y encourageons les cellules qui ne l'ont encore pas fait.

DONGES

La cellule engage un porte-à-porte avec l'Huma-Dimanche. Résultat trois personnes adhérent au PCF et quatorze nouveaux lecteurs réguliers sont gagnés à la lecture hebdomadaire de l'Humanité-Dimanche.

SOUSCRIPTION NATIONALE DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS (9e Liste)

OCTOBRE 1982 - MARS 1983

Reports		Saint-Nazaire :		
listes précédentes :	85 464,50	Denise Fraix	100,00	
Vallée de l'Erdre :		Georges Lemoine	50,00	
Cellule Cachin	260,00	Fabienne Athimon	30,00	
Saint-Brevin :		Louissette et Maurice Athimon	100,00	
M. B. Colombet	30,00	Cellule Petit Caporal	300,00	
André Cazal	100,00	Cellule Jean Kanapa	700,00	
Kervegant	50,00	Pornic :		
Le Bigot	100,00	Benoiton André	100,00	
sur la liste du camarade Paul Rouet à la réunion des retraités		150,00	Rezé :	
SNCF :		Legcay Vincent	500,00	
Cellule Monmousseau	1 000,00	Total neuvième liste		
Nantes :		4 045,00		
Marcel Chauvin	75,00	A reporter		
Saint-Herblain :		89 509,50		
Anonyme du centre Leclerc	100,00			
Brière :				
Yves Lemoine	100,00			
St-Etienne-de-Montluc :				
Cellule M. Thorez	100,00			
Chateaubriant :				
Cellule St-Michel-des-Monts	100,00			

SOUSCRIPTION SIEGE FEDERAL (2^e tranche des travaux)

Reports	
listes précédentes	16 820,00
Gilles Gravoille	3 000,00
Section Nantes Nord	2 439,50
Total neuvième liste	5 439,50
A reporter	22 259,50
Rectificatif sur la huitième liste	
La Basse-Loire :	
Pétard 300 F au lieu de 400,00	
René Saudin 100 F	

"5 HEURES POUR L'ÉCOLE" (suite)

Chacun reconnaît aujourd'hui la crise du système scolaire. Une crise qui s'inscrit dans le cadre, plus vaste, du système capitaliste, mais qui présente aussi une dimension spécifique. Le système éducatif n'a pas suivi les profondes mutations qui ont transformé le visage de la France au cours de ces dernières années. Le fossé sans cesse s'est creusé, qui sépare l'école de la vie.

Les débats de samedi, organisés autour de trois grands thèmes : l'école de la nouvelle croissance, l'école de la nouvelle citoyenneté, l'école de la réussite, ont largement illustré et confirmé ce constat, et permis, du même coup, d'ouvrir des perspectives.

L'accent a par exemple été mis sur la nécessité d'ouvrir l'école sur les réalités de la production aujourd'hui, c'est-à-dire sur l'entreprise. Celles-ci ont connu dans les dernières années et connaîtront plus encore dans celles qui viennent, des mutations technologiques considérables, on sait de la même façon que notre pays aura besoin d'ici la fin du siècle de 20 millions de travailleurs hautement qualifiés. Faire face à ces exigences suppose que l'entreprise soit considérée, elle aussi, comme un lieu pédagogique. Plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité de faire connaître aux jeunes de manière concrète ce qu'est un métier : « donner le goût d'apprendre, dira l'un d'eux, c'est montrer à quoi cela sert ».

Mais c'est à l'école égale-

ment que la culture scientifique et technique, aujourd'hui trop souvent absente ou présentée essentiellement sous l'angle de la contrainte, doit trouver sa véritable place, non plus à côté de la culture littéraire et intellectuelle, mais comme partie prenante comme composante essentielle de celle-ci.

On a noté par ailleurs que la ségrégation qui frappe à l'école les enfants des milieux les plus défavorisés, et notamment ceux de la classe ouvrière, en les excluant à plus ou moins court terme du système scolaire, les excluait aussi du corps enseignant, ce qui re-

tion univoque. L'échec scolaire est avant tout une réalité concrète, dont les répercussions se font sentir tant sur le plan humain et moral que sur le plan économique et social. Devenu une véritable hantise pour les parents, les enfants, les enseignants dans les grandes cités populaires, il faut prendre garde à ce qu'il ne devienne pas un alibi à la démission devant la nécessité de changer l'école.

Mais s'il faut rompre avec l'idée que les moyens ne peuvent suffire à construire une école nouvelle, à de nombreuses reprises au cours des débats, la nécessité de dégager



joignait cette remarque d'un représentant du GFEN, constatant une coupure de plus en plus prononcée entre le milieu social des enseignants et ceux d'un grand nombre d'enfants, cette coupure sociale et culturelle de l'école avec les réalités profondes du pays freine comme de nombreux intervenants l'ont souligné, une vie démocratique réelle.

Naturellement, l'échec scolaire a été présent à travers chaque débat, cette présence générale sous quelque angle que l'on considère l'école, se traduit d'ailleurs par l'impossibilité d'en donner une défini-

les moyens qu'exige tout à la fois la rupture avec la logique de la politique scolaire giscardienne et la réalisation des orientations positives définies par le nouveau gouvernement.

Concluant les travaux de l'après-midi, L. Legac, membre du B.F., rappelait les interventions nombreuses des élus communistes sur cette question des moyens. Il demandait si, plutôt que de chercher à définir l'échec scolaire, réalité palpable pour toutes les parties concernées, il ne fallait pas plutôt chercher à cerner ce que doit être aujourd'hui la réussite.

LES ORGANISATIONS PRÉSENTES AUX CINQ JOURS POUR L'ÉCOLE

U.D. C.G.T., U.G.I.C.T., S.N.E.T.P., U.A. du S.N.I., S.N.E.S., G.F.E.N., C.S.F., C.S.C.V., Association des profs de français, A.F.P.A.

Imprimerie Commerciale
32, bd Laënnec - RENNES
C.P.P.P. n° 62 987
Directeur de la publication
Maurice ROCHER
41, rue des Olivettes - NANTES